

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 06 février 2025

Le SIX FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 heures 30 :

Le Conseil municipal de XAMBES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de :
Madame Géraldine JEROME, Maire,

Etaient présents : Mesdames Géraldine JEROME, Cécile DUPAS, Céline BAUSSAY, Laurence PAPONNET, Annick CAUSEL et Messieurs Jean-Louis JONQUET, Jean BARDEAU, Cédric REGEON, Denis GUYNOUARD et Jean-Luc TESSIER, Formant la majorité des Membres en exercice.

Absent excusé : Monsieur Patrick BOUYER

Monsieur Denis GUYNOUARD a été nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

Madame la Maire demande aux conseillers l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Avis conforme ZAEnR Phase 2.

Le conseil valide l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour.

1 – Zones d'Accélération des Energies Renouvelables – Délibération avis conforme.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Madame la Maire rappelle que les zones d'accélération Phase 1, avaient été validées par délibération du conseil municipal le 02 novembre 2023 et transmises au Référént Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE).

Madame la Maire rappelle :

- que ce dernier a rendu un premier avis le 17 juillet 2024 qui précisait que les zones offraient un potentiel non suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs régionalisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie renouvelable.
- qu'une nouvelle identification et transmission au référent préfectoral a eu lieu le 07 novembre 2024 par délibération du conseil municipal et qu'elles ont été transmises au Comité régional de l'énergie rendant un nouvel avis le 22 janvier 2025 dans les conditions prévues à l'article L. 141-5-2, précisant que les zones offraient un potentiel suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs régionalisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie.
- que le public a été concerté par une information diffusée dans les boîtes à lettres des habitants de la commune de Xambes sur les zones ainsi identifiées.
- que les zones présentées ici sont celles qui ressortent des échanges précités, et qu'elles sont les suivantes :

* **Délibération du 02 novembre 2023 :**

ZONE D'ACCELERATION DES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES		
1 - Chaleur renouvelable		
Vecteur d'énergie	Type	Définition des ZAEnR
Bois	Chaufferie	ZAEnR partout
	Réseau de chaleur	ZAEnR partout
	Poêle	ZAEnR partout
Pompes à chaleur	Air-air ou Air-eau	ZAEnR partout hors zone ABF
Vecteur d'énergie	Type	Définition des ZAEnR
Solaire thermique	Sur toiture	ZAEnR partout hors zones ABF
	Au sol	ZAEnR partout
Géothermie	Sur sondes	ZAEnR partout
	Sur nappe d'eau	ZAEnR partout
Récupération de chaleur	Sur process	ZAEnR partout
Incinération de déchets	Incinérateur	Pas de ZAEnR
2 - « bio » Gaz et carburants		
Vecteur d'énergie	Type	Définition des ZAEnR
Biogaz (injecté sur le réseau)	Méthanisation	Pas de ZAEnR
Hydrogène (production et stockage)	Electrolyse de l'eau	Pas de ZAEnR
Biocarburant (liquide, à partir de cultures agricoles)	Ethanol	Pas de ZAEnR
	Bio-essence	Pas de ZAEnR
	Biodiesel	Pas de ZAEnR
3 - Electricité renouvelable		
Vecteur d'énergie	Type	Définition des ZAEnR
Hydroélectricité	Turbine	ZAEnR partout
Méthanisation	Avec production d'électricité	Pas de ZAEnR
Cogénération	Moteur à cogénération	Pas de ZAEnR
Vecteur d'énergie	Type	Définition des ZAEnR
Photovoltaïque (PV)	Sur toiture	ZAEnR partout hors zones ABF
	Ombrières	ZAEnR partout hors zones ABF
	Au sol	Pas de ZAEnR
Agrivoltaïque	Au Sol	ZAEnR parcelle ZH0020
Vecteur d'énergie	Type	Définition des ZAEnR
Eolien	Eolien < 12m (particuliers et entreprises)	ZAEnR partout hors zones ABF
	Eolien > 12m (industriel)	ZAEnR des parcelles déjà occupées par les éoliennes

• **Délibération du 07 novembre 2024 :**

Pour de l'agrivoltaïsme au sol. Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

- ZH 0006 d'une surface de 168 255 m²
- ZH 0007 d'une surface de 10 091 m²
- ZH 0011 d'une surface de 101 505 m²
- ZH 0013 d'une surface de 216 319 m²
- ZH 0014 d'une surface de 81 853 m²

pour le photovoltaïque au sol, les parcelles suivantes :

- ZH 0005 d'une surface de 30 409 m²
- ZI 0003 d'une surface de 19 193 m²
- ZB 0206 d'une surface de 10 474 m²
- ZA 0131 d'une surface de 62 m²
- ZA 0089 d'une surface de 8 374 m²

Madame la Maire soumet ces zones à délibération selon la cartographie publiée sur <https://carto2.geo-idin.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=575c13b3-7ad4-4e40-9617-ccdda3aa36ff#>

Où l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- VALIDE la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération,
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Charente, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Charente en vue de son arrêté définitif.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 – Loyer bail commercial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'annuler les sommes liées au loyer commercial de Monsieur et Madame BOBE, soit un total de 2 088.33 €, au motif du départ de ces derniers ;
- Les titres suivants, émis sur l'année 2024 seront donc annulés :
 - Titre n°290 pour un montant de 525 euros,
 - Titre n°347 pour un montant de 350 euros,
 - Titre n°366 pour un montant de 350 euros,
 - Titre n°389 pour un montant de 350 euros,
 - Titre n°451 pour un montant de 350 euros,
 - Titre n°505 pour un montant de 163,33 euros.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Une discussion s'engage entre les conseillers concernant l'avenir du Bar du Lavoir.

Madame la Maire inscrira ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

3 – Vente des terrains communautaires à la commune de Xambes – B 539 et ZB 203.

Vu l'article L3112-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'article L2241-1 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 20210923-05 du 23 septembre 2021 de la Communauté de Communes Cœur de Charente ;

Considérant l'utilité certaine, pour la commune, des terrains à acquérir, représentant un intérêt général ;

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Cœur de Charente a accepté la vente à l'euro symbolique des parcelles cadastrées B n° 539 et ZB n°203 sises sur la commune de Xambes, pour une surface totale de 4 442 m2.

Ces terrains ombragés, situés de part et d'autre d'un ruisseau, présentent un intérêt particulier pour la municipalité et la population de la commune, notamment pour y installer des aménagements.

Ce site permet une pause agréable dans un environnement patrimonial et bucolique.

Madame la Maire demande au conseil de se prononcer sur cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'achat à l'euro symbolique à la Communauté de Communes Cœur de Charente des parcelles cadastrées B n°539 et ZB n°203 sises à Xambes,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions en découlant.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur TESSIER s'interroge sur l'avenir de la maison du Clos Mondésir. Madame la Maire va à nouveau relancer la Communauté de Communes Cœur de Charente.

4 – Travaux de voirie FDAC 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir les travaux à réaliser dans le cadre du FDAC 2025, comme suivant :

- Chantier Route de la Forêt, Chantier VC de Fontaine, pour un montant de 3 682.51 € HT, soit 4 419,01 € TTC, selon les documents ci-annexés.
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Campagne de stérilisation des chats errants

Madame Paponnet informe le conseil que depuis le 1^{er} janvier 2025, le Syndicat mixte de la fourrière n'est plus lié par contrat de service avec le refuge de l'angoumois pour le service fourrière.

Donc le Syndicat mixte de la fourrière ne récupère plus les chats errants et ne participe plus aux campagnes de stérilisation.

Madame Paponnet va contacter l'association 30 millions d'Amis afin de savoir si un partenariat est possible tout en sachant que le cabinet vétérinaire de Mansle a donné son accord ainsi que ses tarifs.

Un point sera fait lors du prochain conseil municipal.

6- Composteur collectif.

Madame la Maire fait un point sur l'installation d'un composteur collectif par Calitom pour les habitants n'ayant pas de terrain pour installer un composteur individuel.

Madame la Maire a rencontré Madame Coiffard de Calitom pour programmer tout cela.

Le lieu d'implantation envisagé est à côté de l'église, au plus près des habitations concernées.

Une discussion s'engage notamment sur cet emplacement. Madame CAUSEL serait plus favorable au terrain situé derrière l'école. En effet, le site à côté de l'église semble trop petit pour accueillir le composteur. De ce fait, le terrain derrière l'école, vers le conteneur à verre, est retenu.

Le composteur doit reposer sur de la terre, une fois le lieu fixé. Une petite formation sera dispensée par Calitom sur le fonctionnement de ce composteur collectif.

Cet emplacement sera donc communiqué à Calitom.

Monsieur TESSIER suggère d'ajouter une poubelle pour les bouchons à côté des conteneurs à verre.

8- Compte rendu de réunions.

- Monsieur TESSIER a assisté à une réunion concernant le SCOT : ce dernier va faire l'objet d'une révision à compter de mars 2025. Les conseillers intéressés peuvent participer à cette opération.
- Monsieur TESSIER a assisté à une réunion de l'Office de Tourisme.
- Madame BAUSSAY a assisté à l'Assemblée générale du Comité des Fêtes de Xambes : le bilan moral et financier a été fait. Les manifestations 2025 : concours de belote – 1^{er} mai – frairie.

8- Questions diverses.

- Le jury des villes et villages fleuris passera entre juin et septembre 2025. Madame CAUSEL s'occupe de constituer le dossier de candidature qui devra être transmis avant le 7 avril 2025.
- Madame la Maire fait un point sur l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux). En effet une forte baisse de cette dotation a été constatée en 2023 et 2024. Après enquête, il s'agit d'une non perception par le service des impôts de cette taxe. Une régularisation sera faite sur l'année comptable 2025.
- La buvette du prochain marché de Xambes sera tenue par l'Amicale des Propriétaires de Xambes (chasse).
- A compter du dimanche 9 février, la Baratte Savoyarde stationnera son camion tous les dimanches, place de la salle des fêtes.
- La boîte à livres fonctionne bien. Un siège en métal a été installé. Les stickers de décoration sont en cours de finalisation par Jérémy et Camille.
- Monsieur JONQUET informe le conseil que la première étape de tri des archives est achevée avec l'élimination des documents non conservables. Ensuite, un bordereau d'élimination va être dressé. Puis, troisième étape, la classification de tous les documents.
- Un point sur le recensement de la population est fait. Ce dernier se termine le samedi 15 février prochain.

A 23 heures 01 minutes, Monsieur JONQUET quitte la salle puis Madame PAPONNET quitte également la salle.

Fin de la séance à 23 h 12 minutes

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 06 mars 2025

La Maire,
Géraldine JEROME

Le Secrétaire,
Denis GUYNOUARD

Les Conseillers Municipaux,

Ben pour merci